

Fiche produit

LES ASSOCIATIONS DE COMMERCANTS ET ARTISANS

Vous souhaitez :

- Promouvoir, dynamiser et animer votre tissu économique local
- Développer et défendre vos intérêts et les intérêts locaux
- Participer à l'aménagement et au développement local

L'association vous permet :

- d'Intégrer un groupe de professionnels locaux représentatifs
- d'Elaborer et mettre en œuvre une stratégie de communication et d'animation
- d'Etre informé en temps et en heure sur les projets locaux
- de Devenir force de sensibilisation et de proposition

Un conseiller spécialisé vous accompagne pour:

- Créer ou relancer une association
- Structurer votre association
- Construire des outils de communication
- Mettre en œuvre des actions de dynamisation
- Instaurer un dialogue avec vos partenaires : Collectivités (Mairie, Communauté de Communes), Institutions professionnelles, autres associations,...

Votre adhésion à l'association, vous permet :

- d'Adapter votre politique commerciale en lien avec le développement local
- de Développer votre notoriété
- de Fidéliser, voire développer votre clientèle,

Contact : Olivier BLOUIN
02.51.45.32.34 / 06.87.64.12.02
olivier.blouin@vendee.cci.fr